

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

## 11. Protection de l'Environnement-Déchets – Expérimentation de la collecte des biodéchets dans les écoles – Délibération.

### **Délibération B 2022-09-26-047**

#### Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	03
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de l'environnement, qui précise que dans le cadre de la réflexion menée sur le tri à la source des biodéchets, la CCICV a entrepris une expérimentation de la collecte des biodéchets dans certaines écoles du territoire.

Le but de cette expérimentation se décline sur trois axes :

- Connaître l'implication des agents de restauration pour la pratique, et les contraintes engendrées par la mise en place du tri,
- Connaître les quantités de biodéchets produites par les établissements,
- Définir un coût de la collecte.

La collecte serait confiée à la Sté TERRALéo.

A ce jour, les communes participantes sont les suivantes :

- Montigny (1 site)
- Bosc Guérard St Adrien (1 site)
- Fresquiennes (1 site)
- Pissy Pôville (1 site)
- Montville (3 sites)
- Eslettes (2 sites)
- Préaux (1 site)
- St-Jean du Cardonnay (1 site)
- La Vaupalière (1 site)

Monsieur Eric HERBET, en qualité de Maire de Quincampoix, confirme la participation supplémentaire de sa commune.

Dans son offre, la société TerraLéo propose un volet communication (formation des agents, intervention sur site), puis une collecte hebdomadaire (mises à disposition de contenants et sacs + collecte). Les biodéchets collectés seront valorisés en méthanisation.

076-200070449-20220926-B2022-09-26-047-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Le coût de la prestation pour les écoles ci-dessus (d'autres sites comme Quincampoix pourraient faire l'objet d'un avenant au contrat) s'élève à 15 738,56 € TTC, pour une durée de l'expérimentation sur une année scolaire.

Ci-après : extrait de l'offre TerraLéo

Communauté de communes : Inter Caux Vexin				contrat : 1 an		si reconduction		
POSTE	PU (HT)	TVA	Quantité (année scolaire, 1an)	2022 (4mois)	2023 (8mois)	2023 (4mois)	2024 (8mois)	
<b>Installation</b>								
Diagnostic	-		12	Offerts				
Pack de mise en oeuvre et livraison* (€/unité)	400,00 €	5,5%	12	4 800,00 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Matériel</b>								
Bac roulant 240L (€/unité)	112,00 €	20%	12	1 344,00 €	0 €	0 €	0 €	
Sacs transparents (€/unité carton 200 sacs) 110L	44,90 €	20%	12	538,80 €	0 €	538,80 €	0 €	
Table de tri (sur commande)		20%	0	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Collecte</b>								
Tonnage annuel** (€/tonne)	240,00 €	5,5%	12,61	1 008,83 €	2 017,66 €	1 008,83 €	2 017,66 €	
1 Passage par semaine /site								
<b>Gestion</b>								
Frais fixes, Frais bilan, archivage (€/mois/site)	45,00 €	5,5%	132	1 800,00 €	3 150,00 €	1 800,00 €	3 150,00 €	
<b>Sensibilisation</b>								
Session animation supplémentaire (sur commande)	-	5,5%	0	0 €		0 €		
				TOTAL HT	9 491,63 €	5 167,66 €	3 347,63 €	5 167,66 €
				TVA 20%	376,56 €	0,00 €	107,76 €	0,00 €
				TVA 5,5%	418,49 €	284,22 €	154,49 €	284,22 €
<b>TOTAL TTC</b>				<b>10 286,68 €</b>	<b>5 451,88 €</b>	<b>3 609,88 €</b>	<b>5 451,88 €</b>	
				<b>15 738,56 €</b>		<b>9 061,76 €</b>		

Vu l'échéance du 31 Décembre 2023 pour la mise en place du tri à la source des biodéchets,

Vu l'article L541-1 du Code de l'Environnement, imposant au service public de gestion des déchets de mettre en œuvre des solutions de valorisation des déchets pour réduire la part d'ordures ménagères résiduelles,

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité :

- De mettre en place une expérimentation de la collecte des biodéchets dans certains établissements scolaires,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'offre de la société TerraLéo pour l'année scolaire 2022-2023 pour un montant TTC de 15 738,56 €,
- D'inscrire cette dépense en section de fonctionnement à l'article 611 du service Protection de l'environnement, déchets.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20220926-B2022-09-26-047-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception en préfecture : 18/10/2022